

## Rapport Article 29 LEC – 2022

Conformément aux dispositions de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier, modifié par l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, TRAIL Solutions Patrimoine a établi le présent rapport ESG et Climat, portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

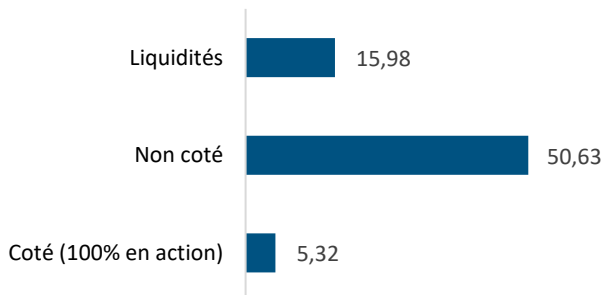
TRAIL Solutions Patrimoine est une Société de Gestion de Portefeuille qui est née du rapprochement de Sigma Gestion (agrée par l'Autorité des Marchés Financiers depuis le 23 juillet 2004) et TRAIL en septembre 2022. A cette occasion, Sigma Gestion change de nom et devient TRAIL Solutions Patrimoine.

Filiale du groupe Trail, TRAIL Solutions Patrimoine est dédiée au Venture Capital et à la gestion des fonds retail. De par son approche généraliste, la société de gestion investit à différents stades de maturité de PME opérant dans des secteurs variés - industrie, services, distribution spécialisée, électronique, énergie, télécommunications, ingénierie, développement durable et énergies renouvelables, etc.

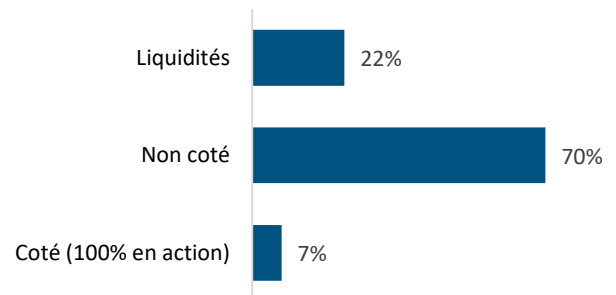
Le siège de la société de gestion est situé au 12 avenue de Matignon, 75008 Paris.

Au 31 décembre 2022, TRAIL Solutions Patrimoine gère plus de 71,93 millions d'euros d'actifs.

### Répartition des ecours (en Millions €) au 31/12/2022



### Répartition des ecours (en %) au 31/12/2022



## A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

### 1. Résumé de la démarche

TRAIL Solutions Patrimoine est une société de gestion qui s'engage dans une démarche responsable. Elle est profondément convaincue que l'incorporation des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) génère de la valeur pour toutes les parties prenantes. L'intégration des critères ESG dans son processus d'investissement s'inscrit en cohérence avec la philosophie d'investissement de long terme de la société de gestion.

TRAIL Solutions Patrimoine intègre à son approche purement financière les critères ESG afin de contribuer à la création de valeur sur le long terme et de prévenir les futures contraintes du marché.

La société de gestion a ainsi formalisé en 2012 ces modalités de prise en compte des critères ESG<sup>1</sup>, lesquelles ont progressivement été intégrées aux fonds créés depuis 2018. Les considérations ESG sont intégrées de manière systématique aux décisions d'investissements et à la gestion des portefeuilles en cours de souscription. Cette gamme de solutions comprend des fonds solidaires et des fonds à thématique environnementale et/ou sociale.

TRAIL Solutions Patrimoine s'efforce de plus de promouvoir les bonnes pratiques ESG dans tous les domaines de son activité, que ce soit la gestion, le marketing, le commercial ou la communication. L'objectif est de sensibiliser les investisseurs particuliers ainsi que les réseaux de distribution de la société de gestion aux principes de l'investissement responsable.

Afin de renforcer sa démarche d'investisseur responsable, TRAIL Solutions Patrimoine a mis au point **une charte ESG s'appliquant aux fonds AGRO RENDEMENT EVOLUTION, Rendement Bien Être Evolution et LAMS Web 3 Fund**. Au 31 décembre 2022, 5% des encours de la société de gestion sont couverts par l'analyse ESG. Ces engagements se déclinent en deux grands axes :

### **1. Être un investisseur responsable**

#### *Politique d'exclusions :*

TRAIL Solutions Patrimoine applique une politique d'exclusions sectorielle et normative. La société de gestion n'investit donc pas dans les entreprises dont l'activité principale (au moins 50% du chiffre d'affaires) est liée à la production ou à la distribution de biens et services dans les secteurs suivants : armes controversées, OGM, ressources naturelles non-renouvelables (par exemple, énergies fossiles), tabac, et tests sur les animaux.

#### *Evaluation des risques et opportunités extra-financiers :*

##### **En amont de l'investissement :**

En complément de l'évaluation financière des opportunités d'investissement, TRAIL Solutions Patrimoine évalue les risques et opportunités extra-financiers des entreprises cibles. Cette évaluation permet notamment d'identifier les principaux risques et opportunités ESG et de définir une feuille de route ESG.

Pour les trois fonds mentionnés, une analyse de controverse est également réalisée par un prestataire externe, EthiFinance. Toute société avec une controverse de niveau très sévère (niveau 5 selon la méthodologie d'EthiFinance) sera exclue.

##### **Pendant la détention :**

L'analyse ESG se fonde sur une grille de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance subdivisée en thématiques et en sous-thématiques. La plupart des critères sont scorés et chaque thématique est pondérée afin d'obtenir une note ESG équilibrée par actif.

Ci-dessous quelques exemples d'indicateurs évalués par pilier :

- Environnement :
  - o Formalisation d'une politique environnementale

---

<sup>1</sup> [Modalités de prise en compte des critères ESG](#)

- Mesures en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Consommation énergétique totale
  - Existence d'un plan d'action en faveur de la gestion des déchets
  - Émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) (tonne CO2 eq.)
- Social :
- Taux de départ des salariés permanents
  - Taux de formation de l'effectif (%)
  - Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail (%)
  - Part des femmes dans l'effectif
  - Écarts de rémunération entre hommes et femmes
- Gouvernance :
- Le nombre d'administrateurs indépendants
  - Part des femmes au Comité Exécutif (ou Comité de Direction)
  - Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption
  - Existence d'un système d'alertes

En outre, TRAIL Solutions Patrimoine fait réaliser pour ces trois fonds des rapports ESG annuels sur la performance ESG du fonds concerné et sur l'évolution des indicateurs ESG clés.

#### *Accompagnement des sociétés en portefeuille*

*La démarche d'accompagnement menée par TRAIL Solutions Patrimoine s'applique à tous les fonds sous gestion. La présente section est donc élargie au périmètre des fonds qui ne prennent pas en compte l'ESG.*

TRAIL Solutions Patrimoine sensibilise et accompagne les entreprises qu'elle détient en portefeuille dans leur démarche de responsabilité sociale d'entreprise pour les fonds soumis à la démarche ESG et pour les fonds n'intégrant pas de caractéristiques ESG.

De par leur taille, les entreprises dans lesquelles TRAIL Solutions Patrimoine investit rencontrent davantage de difficulté à prendre en compte les enjeux relatifs au développement durable. TRAIL Solutions Patrimoine développe donc une approche fondée sur la généralisation progressive et ciblée de la prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement.

Dans la plupart des cas, la société de gestion est un actionnaire minoritaire. Cependant, dès que cela est possible, elle est représentée au sein de comités de suivi, d'organes de gouvernance de l'entreprise, ou via des mandats d'administrateurs ou de membres de conseils de surveillance. La politique de vote de la société de gestion est disponible publiquement sur son site internet<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> [Politique de vote](#)

## 2. Être une entreprise responsable

Conformément à ses valeurs et parce qu'elle croit en l'importance de montrer l'exemple, la société de gestion intègre le même degré d'exigence vis-à-vis d'elle-même que vis-à-vis de ses participations. A cette fin, TRAIL Solutions Patrimoine :

- Assure une gouvernance collégiale et des relations éthiques avec l'ensemble de ses parties prenantes,
- Garantit à ses collaborateurs un environnement de travail sain et favorisant le développement de chacun,
- Veille à limiter les impacts directs de ses activités sur l'environnement,

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 533-22-2 du Code monétaire et financier, la société de gestion a en place une politique de rémunération, disponible publiquement sur son site internet<sup>3</sup>. Au 31 décembre 2022, cette dernière n'intègre pas les risques en matière de durabilité et est en cours d'évolution.

### 2. Contenu, Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Les FIA gérés par TRAIL Solutions Patrimoine sont commercialisés par l'intermédiaire de conseillers en investissements financiers à destination principalement d'une clientèle de détail non professionnelle.

TRAIL Solutions Patrimoine informe les souscripteurs des fonds gérés de la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement préalablement à leur souscription via le DICI (document d'information clé pour l'investisseur) et le règlement du fonds. En outre, le rapport de gestion annuel des fonds est mis à la disposition des souscripteurs qui en font la demande.

### 3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

Au 31 décembre 2022, la Société de Gestion est signataire de la Charte UN-PRI pour l'investissement responsable et est signataire de la « Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance » de France Invest.

Enfin, le fonds France Evolue est labellisé « Relance<sup>4</sup> ».

---

<sup>3</sup> [Politique de rémunération](#)

<sup>4</sup> [Label Relance](#). Le label « Relance » vient reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non. L'objectif est d'orienter l'épargne des épargnants et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financement de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire. Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.

**B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

Le règlement européen (EU) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) exige la classification des fonds en trois catégories distinctes en fonction des caractéristiques ESG présentées par les produits :

- Les fonds classés Article 6 n'ont pas de caractéristique ESG spécifique et décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.
- Les fonds classés Article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales et investissent dans des sociétés qui respectent des critères de gouvernance. Ils peuvent également poursuivre un objectif environnemental ou social.
- Les fonds classés Article 9 ont un objectif d'investissement durable, environnemental et/ou social et ont pour vocation d'obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité. Les investissements ne doivent pas causer de préjudices importants aux autres objectifs environnementaux et sociaux et porter sur des valeurs qui respectent des critères de gouvernance.

Au 31/12/2022, la classification SFDR des fonds gérés par TRAIL Solution Capital est telle que décrite ci-dessous :

Article 6 SFDR	Encours
Agro Rendement	9%
AGRO RENDEMENT EVOLUTION	1%
Euroopportunités 2022	3%
FRANCE EVOLUTION	4%
Rendement Bien Etre Evolution	2%
Rendement Bien Etre N°3	14%
Rendement Bien Etre N°4	11%
TROPHY	2%
DIVO	24%
FRANCE EVOLUTION 2	2%
CONVERGENCE FORTUNA 5.0	1%
CROISSANCE GRAND EST 3	0,4%
CROISSANCE GRAND EST 4	2%
CROISSANCE GRAND EST 5	1%
CROISSANCE GRAND OUEST	0,4%
CROISSANCE INNOVA PLUS 2	1%
CROISSANCE POUVOIR D'ACHAT	1%
SIGMA GESTION FORTUNA	3%
SIGMA GESTION FORTUNA 2	1%

Article 6 SFDR	Encours
Foncièrement PME	0,2%
FRANCE INVESTISSEMENT PIERRE	2%
FRANCE INVESTISSEMENT PME	0,5%
PATRIMOINE BIEN-ETRE	1%
PATRIMOINE BIEN-ETRE N°2	1%
REBOND EUROPE 2020	0,5%
REBOND EUROPE 2021	2%
REBOND PIERRE	2%
Rendement Bien Etre	1%
Rendement Bien Etre N°2	2%
AGRICAP	2%
IMMSO	4%
IMMSO2	1%

Article 8 SFDR	Encours
LAMS Web 3 Fund	1%